

ADMINISTRATION COMMUNALE  
LORENTZWEILER



## Règlement de parrainage d'un îlot de verdure

### Art.1. Durée du parrainage

La durée de la convention de parrainage s'étend sur une période d'un (1) an. Elle est tacitement reconductible d'année en année.

### Art.2. Résiliation

La convention peut être résiliée par l'administration communale (délégué du bourgmestre) pour les raisons suivantes :

- Manquement au règlement de parrainage
- Délaissement de l'îlot de verdure
- Utilisation de pesticides

La convention peut être résiliée par le parrain à tout moment par écrit.

### Art.3. Construction

Aucune construction ni grillage dans l'îlot n'est accepté sans autorisation écrite de la commune.

### Art.4. Visibilité et sécurité

Les plantations ne doivent pas obstruer la visibilité des passages piétons, carrefours, sortie garage, voies de circulation. La sécurité a priorité sur le choix des plantes.

### Art.5 Protection des arbres

Les plantations existantes, telles que arbres, haies doivent être conservées et entretenues. Il faut veiller à ne pas endommager leurs racines.

### Art.6 Choix des plantes

Le choix des plantes pour les nouvelles plantations est à déterminer avec le service écologique. Une liste de plantes parmi lesquelles vous pouvez choisir sera mise à votre disposition.

### Art.7 Amendement

Les amendements des plantes doivent être évités ou réduits à un minimum. Ils sont à organiser en étroite collaboration avec le service écologique.

---

**Bureaux:**

87, route de Luxembourg  
L-7373 LORENTZWEILER

☎ 33 72 68-744  
Email: [christophe.schmit@lorentzweiler.lu](mailto:christophe.schmit@lorentzweiler.lu)

## Art.8. Droit de superficie

Le parrainage ne constitue pas une location. En aucun cas le parrain n'a ou n'aura un droit quelconque sur la parcelle.

### *Les missions du parrain*

- Pour les arbres plus âgés, il faut travailler soigneusement, sans blesser les racines. Les zones avec racines superficielles sont à éviter.
- Couper la sous-plantation. Les plantes ne doivent pas dépasser les bords du parterre et pour des raisons de sécurité ne pas dépasser une hauteur de 50 cm.
- Arroser l'arbre en période sèche. En cas de forte chaleur, vous pouvez donner à l'arbre jusqu'à 20 litres par jour.
- Avertir les services communaux lorsque vous constatez que le parterre ou l'arbre a été endommagé.

## Formulaire d'inscription

Données du parrain / de la marraine :

|             |                |
|-------------|----------------|
| Nom :       | Prénom :       |
| Adresse :   |                |
| Téléphone : | Adresse mail : |

Données sur l'îlot de verdure :

|       |                  |
|-------|------------------|
| Rue : | Près du Numéro : |
|-------|------------------|

Lorentzweiler, le .....

Signature parrain :

\_\_\_\_\_

Signature représentant de la  
Commune de Lorentzweiler :

\_\_\_\_\_

---

### Bureaux:

87, route de Luxembourg  
L-7373 LORENTZWEILER

 33 72 68-744  
Email: christophe.schmit@lorentzweiler.lu